



## Formation continue dépendances – passé, présent, avenir

La traduction française du rapport du GFD/EWS<sup>1</sup>  
ne couvre que les chapitres Synthèse et 4.2 Défis

### Synthèse

La politique d'encouragement de la formation continue dans le domaine des dépendances à l'échelle nationale a vu le jour au début des années 90. Inscrite dans le programme de mesures de la Confédération visant à réduire les problèmes de drogue (ProMeDro I), elle avait pour vocation première d'améliorer la qualité du travail dans le domaine des dépendances et de l'ancrer comme spécialisation des métiers du social, de la santé, des soins et de la psychologie. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait chargé en 1996 la commission d'experts de l'OFSP « Formation continue dans le domaine des dépendances » de s'occuper de l'encouragement, au niveau stratégique et conceptuel, de la professionnalisation et de la formation des spécialistes des dépendances et de la prévention. Depuis 2008, le Groupe d'experts Formation Dépendances (GFD) assume cette tâche comme organisme indépendant, dans le cadre d'un mandat de prestations.

À la demande de l'OFSP, le GFD a dressé, à la fin de son mandat 2012/14, un rapport complet des expériences réalisées depuis le lancement du programme d'encouragement (*principaux enseignements*) ainsi que des développements et des défis à venir. Le groupe de travail constitué à cet effet et placé sous son égide a formulé quatre défis et dix recommandations qui en découlent, pour l'avenir de la formation continue dans le domaine des dépendances (voir chap. 4.2.).

### Principaux enseignements

Pour le GFD, les principales leçons à tirer de près de 20 années de mise en œuvre des

---

<sup>1</sup> GFD Groupe d'experts Formation Dépendances / EWS Expertengruppe Weiterbildung Sucht

programmes d'encouragement sont les suivantes :

- **Encouragement des programmes / structures** : les activités d'encouragement devraient systématiquement s'appuyer sur les structures existantes dans le domaine de la formation ou sur les programmes de formation existants dans les associations professionnelles, notamment pour ancrer la dépendance comme thématique transversale dans différents domaines professionnels.
- **Le travail dans le domaine des dépendances, non pas un métier mais une spécialisation** : la dépendance est un phénomène transversal comprenant des composantes médicales, sociales, juridiques et psychologiques. Le travail dans ce domaine a donc une dimension interdisciplinaire et interprofessionnelle qui doit être prise en compte dans l'élaboration d'un profil professionnel, qui sera enrichi des connaissances et compétences spécifiques de chaque discipline.
- **Questions d'acceptation et de reconnaissance** : pour rencontrer une demande suffisante, les formations continues doivent être légitimées par les professionnels et les employeurs concernés. Elles doivent être planifiées en tenant compte des systèmes de formation et des réseaux des différents secteurs professionnels existants.
- **Souplesse et efficacité du système d'encouragement** : pour être perçu comme une prestation de services par les requérants et les prestataires de formation, le système d'encouragement doit être le plus souple et le moins bureaucratique possible. Les formalités administratives à accomplir pour obtenir une aide ne doivent pas être disproportionnées par rapport au montant accordé.
- **Continuité, innovation et diversification de l'offre** : un concept d'encouragement exclusivement axé sur le marché et la compétitivité ne saurait garantir une formation continue systématique et durable dans le domaine des dépendances : la pérennisation des offres dans ce domaine nécessite des partenariats durables. Pour une formation continue ouverte et accessible au plus grand nombre, les formes d'enseignement innovantes telles que l'apprentissage hybride (*blended learning*) combinant l'enseignement traditionnel en classe et les outils d'apprentissage en ligne, l'éducation par les pairs (*peer education*), les formations sur le lieu de travail (*on the job training*) et autres formations continues axées sur la pratique ont fait leurs preuves. La diversification de l'offre permet, à différents niveaux – du travail quotidien dans le domaine des dépendances jusqu'à l'analyse et l'accompagnement des processus d'apprentissage sociétaux – d'introduire et de piloter différents types de connaissances et d'actions dans le domaine des dépendances.

### Défis et recommandations

En partant d'une évaluation des principaux développements qui se profilent dans les domaines de la dépendance et de la formation continue aux niveaux social, politique et économique, le GFD formule quatre défis essentiels pour l'avenir :

#### **Défi I : Définition d'une approche globale du travail dans le domaine des dépendances**

Conformément à la stratégie nationale en matière de dépendance dont l'entrée en vigueur est prévue en 2017, le secteur de la formation continue doit appréhender la dépendance dans sa globalité.

- **Recommandation n°1 :** en vue d'harmoniser les programmes de formation, le GFD recommande d'actualiser le profil de compétences actuel destiné aux spécialistes des dépendances. Parallèlement à celui-ci, il convient d'élaborer d'autres profils de compétences, destinés aux professionnels ponctuellement concernés par ces problèmes et élaborés par rapport à leur perspective professionnelle.
- **Recommandation n°2 :** lors de la dernière phase de son mandat (2008/14), le GFD a étendu sa politique de formation (continue) à l'apprentissage sociétal. Il recommande que la démarche de l'apprentissage sociétal soit portée par tous les acteurs de l'aide aux personnes dépendantes, et que l'académie des dépendances soit tenue tous les deux ans.

## Défi II : Ancrage des connaissances spécifiques en matière de dépendance dans les structures ordinaires

*La dépendance est un thème présent dans les domaines de la médecine de premier recours, de la psychologie, du travail social, de l'animation jeunesse, des soins infirmiers, ainsi qu'à l'école.*

- **Recommandation 3 :** pour sensibiliser les professionnels ponctuellement concernés aux aspects de leur travail touchés par les problèmes de dépendances et pour optimiser leur collaboration avec les spécialistes en la matière, le groupe de travail recommande d'ancrer le thème de la dépendance dans les formations de base de ces groupes professionnels.
- **Recommandation 4 :** le GFD recommande de soutenir les spécialistes des dépendances en termes de formation d'adultes, afin qu'ils soient en mesure de transmettre des connaissances spécifiques aux professionnels ponctuellement concernés travaillant dans l'école, les hôpitaux, les foyers de personnes âgées, la justice, la police, le chômage, etc.
- **Recommandation 5 :** pour éviter des transmissions d'information lacunaires, des doublons et des démarches inutiles, le GFD recommande d'élargir et de renforcer les compétences des spécialistes des dépendances en matière de travail en réseau et de collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire.

## Défi III : Transfert de connaissances

Les connaissances tirées de la pratique doivent être relayées dans la recherche, tandis que les dernières avancées de la recherche doivent être intégrées dans l'aide aux personnes dépendantes.

- **Recommandation 6 :** pour favoriser l'échange aussi bien entre les secteurs d'intervention du domaine des dépendances qu'entre la pratique et la recherche, le groupe de travail recommande d'élargir systématiquement les plateformes d'échange entre les acteurs de la recherche, de la pratique et de l'enseignement.
- **Recommandation 7 :** mener régulièrement des projets de recherche et des analyses de besoins en matière de formation continue dans le domaine des dépendances doit rester une préoccupation constante.
- **Recommandation 8 :** il n'existe actuellement aucun échange international systématique à l'interface entre la formation continue et la dépendance. Dans ce domaine spécifique, il convient d'envisager une collaboration plus étroite et une consultation avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

#### Défi IV : La formation continue comme tâche transversale

Conformément à une approche globale des problèmes de dépendance, la formation continue y constitue une tâche transversale.

- **Recommandation 9 :** le GFD recommande la création de stages et de programmes d'échange d'expérience dans l'esprit des formations dites « on the job training » axées sur l'interdisciplinarité pour renforcer les passerelles et les connaissances interdisciplinaires. Cette mesure permet d'optimiser le traitement des personnes dépendantes en élargissant les connaissances aux domaines de travail respectifs des autres services impliqués.
- **Recommandation 10 :** la diversité des publics-cible visés par l'offre de formation continue, de même que leurs attentes engendrées par la conception d'un « apprentissage tout au long de la vie » entraînent des attentes élevées envers une offre variées de méthodes et de contenus de formation. Une conception large et ouverte de la formation continue couvrant également des formes d'apprentissage informelles et des offres innovantes en constituent la conséquence qui s'impose.

#### Conseil d'experts

La création d'un « conseil d'experts » est prévue pour le pilotage stratégique et la coordination des efforts en matière de formation continue dans le domaine des dépendances. Selon les recommandations du GFD, cet organe s'attachera principalement à fournir des conseils stratégiques à l'OFSP dans tous les domaines de la formation continue au sein de la division Programmes nationaux de prévention. Le GFD recommande également de pérenniser les impulsions données dans le domaine de l'apprentissage sociétal et de l'académie des dépendances, et de confier l'organisation de ces mesures à un organisme responsable indépendant élargi aux associations professionnelles du domaine des dépendances et à d'autres acteurs intéressés.

#### Conclusions

Le GFD recommande de fixer les priorités suivantes :

- (1) Sécuriser les programmes de formation pour faire progresser encore les spécialisations (groupe cible : spécialistes des dépendances)
- (2) Ancrer la dépendance dans la formation de base des groupes cible concernés (spécialistes et professionnels ponctuellement concernés)
- (3) Continuer d'encourager l'apprentissage sociétal (groupe cible : société civile)
- (4) Garantir la planification stratégique de la formation continue (groupe cible : OFSP / PNP<sup>2</sup> conseil interne par un conseil d'experts)

---

<sup>2</sup> PNP : Division Programmes Nationaux de Prévention

## 4.2. Défis pour la formation continue dans le domaine des dépendances

Ci-après sont définis les défis qu'une politique de formation continue professionnelle et efficace doit relever.

Au cours de ses réunions, le groupe de travail qui a élaboré le présent rapport a dressé un premier état des lieux des points clés et des futurs défis de la formation continue dans le domaine des dépendances. Des analyses de documents et des interviews d'experts sont venues alimenter et compléter ses réflexions. Après les défis, le présent rapport présente les points clés et les recommandations concrètes pour les futures pratiques d'encouragement. Les défis et les recommandations respectifs sont classés en niveau 1, 2 et 3 dans le sens d'une formation continue pyramidale (voir schéma p. 33 du rapport complet en allemand : niveau 1 : spécialistes du domaine des dépendances ; niveau 2 : professionnels ponctuellement concernés ; niveau 3 : société civile).

### 4.2.1 Défi I : Définition d'une approche globale du travail dans le domaine des dépendances (niveaux 1, 2, 3)

Conformément à la stratégie nationale en matière de dépendance dont l'entrée en vigueur est prévue en 2017, le secteur de la formation continue doit appréhender la dépendance dans sa globalité et non en fonction de substances particulières. Le GFD a depuis longtemps fait sienne cette démarche globalisante, de sorte que les fondements en sont posés. Cette conception doit néanmoins encore être mise en place à différents niveaux :

- Au niveau de la *formation spécialisée et de la formation continue* : la nouvelle conception de la dépendance pose un défi en termes d'adaptation des contenus ;
- Le thème de la dépendance doit être ancré dans les formations de base des disciplines les plus concernées, à savoir travail social, médecine, soins infirmiers et psychologie ; la Stratégie Addiction de la Confédération entend donner une large assise au travail dans ce domaine, qui établisse de nombreuses passerelles avec les fournisseurs de prestations des domaines sanitaires et sociaux, de même que justice et police ;
- Il convient de repenser les contenus de l'offre de formation continue dans le domaine des dépendances en termes de place accordée à la dépendance à des substances spécifiques ;
  - Conformément à l'approche globale visée pour le travail dans le domaine des dépendances, il convient d'établir un bon équilibre entre une offre de formation intra-disciplinaire et interdisciplinaire.

### **Recommandation 1 : Actualisation et uniformisation du profil de compétences (niveaux 1 et 2)**

*Il convient d'actualiser l'actuel profil de compétences des spécialistes des dépendances avec le concours des responsables des cours, compte tenu des derniers développements et exigences pratiques de la politique en matière de dépendance, de*

*le compléter avec les tâches de prévention et d'examiner les éventuelles lacunes des cursus en termes de compétences enseignées. Parallèlement à celui-ci, il convient d'élaborer d'autres profils de compétences, destinés aux professionnels ponctuellement concernés par ces problèmes et élaborés par rapport à leur perspective professionnelle.*

### **Recommandation 2 : Dépendance et société civile : de l'apprentissage individuel à l'apprentissage sociétal (niveau 3)**

Une politique en matière de dépendance moderne ne doit pas se limiter aux problèmes de dépendance au sens strict, elle doit s'intéresser également aux aspects légaux et aux développements sociopolitiques. L'approche pluridisciplinaire de la dépendance montre qu'une politique en la matière ne peut être efficace qu'à condition d'être perçue comme un enjeu d'envergure nationale. Il s'agit donc de créer les conditions sociales d'une approche adéquate de la problématique de la dépendance dans tous les domaines de la vie et de les ancrer dans la société civile.

*Pour le GFD, sa mission dans le domaine de l'apprentissage sociétal consiste essentiellement à proposer des espaces de dialogue structurés telle que l'académie des dépendances. Ce colloque bisannuel créé en 2006 puis remanié en 2009, a donné d'importantes impulsions aux organismes responsables de la politique, de l'administration, de la recherche et des médias pour ce qui est des processus d'apprentissage sociétaux. Cette plateforme permet la tenue d'un vaste débat interdisciplinaire et intersectoriel sur l'attitude à adopter face aux nouveaux défis de la problématique des dépendances. Conformément à la stratégie nationale Santé 2020, elle promeut l'idée que la politique économique peut parfois influencer plus durablement les comportements de dépendance que ne le peut la politique en matière de dépendance. Le GFD recommande le maintien de l'académie des dépendances comme plateforme éprouvée et son institutionnalisation, compte tenu des recommandations formulées par l'Université de Genève dans son évaluation.*

#### **4.2.2. Défi II : Ancrage de connaissances spécifiques en matière de dépendance dans les structures ordinaires (niveau 2)**

Au fil des vingt dernières années, le travail dans le domaine des dépendances a considérablement évolué du traitement de groupes marginaux dans des institutions et des services spécialisés, vers une prise en charge complexe, difficile à maintenir cloisonnée, tant aux plans institutionnel que des disciplines professionnelles. La dépendance est un phénomène résultant de l'interaction d'une foule de facteurs médicaux, sociaux, psychiques, économiques, culturels, ou encore liés à l'âge et au sexe. Ainsi la problématique de la dépendance impacte-t-elle d'autres stratégies nationales, telles par exemple celles en matière de santé psychique, de migration, mais aussi des soins palliatifs, par exemple. Un défi pour l'avenir sera d'arriver à proposer des offres de formation continue adéquates aux spécialistes dits ponctuellement concernés afin de garantir la qualité du travail dans toute la chaîne de prise en charge en relation avec les dépendances. L'OFSP, Infodrog et le GFD y travaillent depuis deux ans dans le cadre du projet « Aspects relatifs aux addictions pour les professionnels ponctuellement concernés ».

### **Recommandation 3 : Ancrage du thème de la dépendance dans les formations de base (niveau 2)**

Pour sensibiliser les professionnels ponctuellement concernés aux aspects de leur travail spécifiquement liés aux dépendances et optimiser leur collaboration avec les spécialistes, il convient d'ancrer de manière ciblée le thème de la dépendance dans la formation de base des métiers correspondants. Les structures nécessaires doivent être mises en place en concertation avec les responsables. La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) est responsable du contenu des programmes universitaires, tandis qu'au niveau des hautes écoles, la Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES) est compétente en la matière. Cette coordination nationale ne garantit pas que des aspects spécifiques de la dépendance soient intégrés de manière systématique dans les formations de base concernées, dans toute la Suisse. Il faut tenir compte de la marge de manœuvre et de l'autonomie relativement importantes dont jouissent les Hautes Ecoles et de la manière dont sont organisés les programmes de formation. Pour atteindre le but, il faudra fournir des efforts importants sur une longue durée et s'appuyer sur tous les interlocuteurs possibles, tels que les associations spécialisées et professionnelles, les directions des différents instituts de formation ou encore les organisations du monde du travail (OdA) créées il y a quelques années.

*Une sensibilisation ciblée des prestataires de formation issus des domaines de la santé et du travail social en général aux questions liées à la dépendance devrait faire partie intégrante de la future politique de formation. Ce travail devrait être coordonné avec la division des métiers de la santé de l'OFSP, devrait s'associer aux consultations en cours du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), à l'élaboration de programmes d'enseignement-cadres ainsi qu'à des enquêtes régulières auprès d'instituts de formation concernant l'offre de thèmes spécifiques en matière de dépendance.*

### **Recommandation 4 : Formation pour adultes pour les spécialistes des dépendances (niveaux 1 et 2)**

*Le GFD recommande de former des spécialistes des dépendances en matière de formation d'adulte pour permettre la transmission de connaissances et de compétences liées à la dépendance dans des contextes de travail spécifiques (école, hôpital, foyer de personnes âgées, Spitex, Offices régionaux de placement, etc.). Une collaboration avec un partenaire approprié est à étudier en vue d'élaborer un module de formation des adultes spécifique largement reconnu tant au plan de la pédagogie pour adultes que de l'expertise de la dépendance. Une reconnaissance comme module FSEA 1 (Fédération suisse pour la formation continue) semble judicieuse. Néanmoins, il est important de s'assurer au préalable de l'existence d'une demande suffisante, compte tenu de l'importance, du temps et du coût d'une telle offre.*

## Recommandation 5 : Travail décloisonné dans le domaine des dépendances (niveaux 1 et 2)

Le travail dans le domaine des dépendances se déroule dans un cadre interinstitutionnel complexe. Pour éviter une transmission d'information lacunaire, des doublons et des démarches inutiles, il convient d'acquérir des techniques de travail pour collaborer de manière constructive en réseau. Le besoin de clarification et d'information se manifeste notamment de façon récurrente en matière de protection des données. Il faut souligner à cet égard à quel point il est important que le décloisonnement des tâches - qui conditionne leur efficacité et leur efficience - soit encouragé au plus haut niveau institutionnel et que les processus de collaboration concrets soient transparents et clairement définis.

*Ce décloisonnement nécessite, outre les compétences susmentionnées, des espaces d'information et d'échange regroupant le plus grand nombre possible de groupes professionnels et de disciplines impliqués le long de chaînes de traitement et d'accompagnement. Ces plateformes d'échange doivent contribuer à établir des réseaux locaux ou régionaux.*

### **4.2.3. Défi III : Transfert de connaissances (niveaux 1 + 2)**

Pour le GFD, un défi majeur en matière de formation, à l'avenir, sera d'alimenter la recherche avec les connaissances acquises en pratique, tout en veillant à ce que par ailleurs, les dernières avancées de la recherche influencent le travail concret dans le domaine des dépendances. Actuellement, la pratique apparaît de plus en plus souvent déconnectée des connaissances théoriques. Cette observation recoupe les conclusions d'une étude de grande envergure publiée en 2011 par la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) sur l'échange de connaissances en matière de santé et de prévention, selon laquelle le transfert de connaissances entre la recherche et la pratique est trop peu structuré et systématique (Wissensaustausch Gesundheit und Prävention 2011).

*Transfert de connaissances entre la pratique et la recherche* : faute d'être mis à la disposition de la recherche et de l'enseignement, un précieux savoir pratique a tendance à se perdre ; ainsi, les chercheurs ignorent-ils souvent les problèmes qui se posent sur le terrain et les pistes de solution correspondantes, ce qui se répercute en premier lieu sur l'enseignement. Celui-ci ayant vocation à préparer les apprenants à l'exercice de leur métier, si les contenus et les objectifs d'apprentissage ne sont pas en adéquation avec les compétences et les connaissances requises sur le terrain, les offres de formation continue remplissent insuffisamment leur mission. La recherche et l'enseignement ont besoin d'exemples de meilleures pratiques.

*Transfert de connaissances entre la recherche et la pratique* : on constate par ailleurs un manque de suivi de la prise en compte des connaissances théoriques et des derniers résultats de la recherche en matière de dépendance dans la pratique. La formation continue est tenue de garantir le transfert de connaissances entre la recherche et la pratique. L'enjeu à cet égard n'est pas uniquement de faire bénéficier un cercle fermé d'individus des toute dernières avancées de la recherche, mais de toucher aussi des institutions complètes et des environnements de travail plus importants.

Il s'agit aussi, en pratique, d'échanger des expériences de travail entre institutions,



disciplines et personnes pour partager de précieuses connaissances. Là encore, l'enjeu est de créer des espaces d'échange efficaces.

### **Recommandation 6 : Encouragement des plateformes de meilleures pratiques (niveaux 1 et 2)**

Pour institutionnaliser l'échange aussi bien au sein des différents secteurs d'intervention de la pratique des addictions qu'entre la pratique, la recherche et l'enseignement, le groupe de travail recommande d'élargir les plateformes d'échange. À la base, les structures d'échange ne manquent pas. C'est la formalisation d'un processus de transfert systématique entre les connaissances théoriques et les connaissances pratiques, et vice versa, qui font défaut. Différentes approches peuvent être relevées à cet égard : Addiction Suisse mène des recherches sur la dépendance, la promotion de la santé et la prévention et les met en relation avec ses connaissances pratiques<sup>3</sup>. La Fondation Promotion Santé Suisse œuvre dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, promeut un poids corporel sain et la santé psychique, organise des conférences, des événements, des congrès, et gère une plateforme en ligne.<sup>4</sup> L'Institut de recherche sur les addictions et la santé de Zurich (ISGF) fait de la recherche appliquée tout en proposant des formations continues.<sup>5</sup>

*Compte tenu des recommandations de la HSLU (2011) eu égard aux « bonnes pratiques » en matière de transfert de connaissances, il convient de réfléchir aux espaces d'échange à promouvoir à cet égard en les ancrant de manière plus systématique dans la formation continue. Il paraît judicieux de confier la responsabilité de la recherche et de la formation continue - par champs thématiques du domaine des dépendances - à des acteurs de la recherche appliquée déjà établis, pour constituer des centres de compétences ou « Clearing Houses ».*

### **Recommandation 7 : Recherche et analyse des besoins (niveaux 1 et 2)**

Il est important de poursuivre des travaux de recherche et d'analyser régulièrement les besoins de la formation continue dans le domaine des dépendances. Le grand défi à cet égard est de mettre en adéquation les exigences pratiques et les offres de formation. On s'attachera notamment à :

- observer le développement de la politique de formation continue, en général ;
- recueillir des données structurelles (professions et formations des spécialistes des dépendances, etc) ;
- analyser les besoins en matière de formation continue (contenus, forme)

*Pour asseoir les décisions stratégiques sur des bases solides, il convient de poursuivre des travaux de recherche et de veiller à utiliser toutes les synergies possibles pour en limiter les coûts. A cet effet, on pourrait imaginer une collaboration permanente avec différents centres de formation et de formation continue pour laisser traiter par exemple des thèmes intéressants par les étudiants dans le cadre de leurs travaux de formation.*

---

<sup>3</sup> <http://www.addictionsuisse.ch>

<sup>4</sup> <http://promotionsante.ch>

<sup>5</sup> <http://www.isgf.ch> (en allemand)

### **Recommandation 8 : Echange de connaissances au plan international (niveaux 1 et 2)**

Le réseau international de formation continue dans le domaine des dépendances I-Theta ne garantit plus activement les échanges au plan international. Le Groupe Pompidou (Institution du Conseil de l'Europe) a élaboré un rapport concernant la politique de formation, auquel l'OFSP a activement contribué. Ces travaux ont pu s'appuyer sur des travaux antérieurs d'I-Theta<sup>6</sup> et sur la politique suisse en matière de formation.

Dans le domaine spécifique de la formation continue en matière de dépendance, Une collaboration et une concertation plus étroites avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT/EMCDDA)<sup>7</sup> serait à envisager, car certainement profitable pour le domaine de la formation. Cette plateforme créée en 1993 a pour vocation de fournir à l'Union Européenne une vue d'ensemble des données épidémiologiques et de résultats de recherche en matière de drogues et de collecter des exemples de bonne pratique dans les domaines de la prévention, de la thérapie et de la réduction des risques. Elle publie chaque année un rapport et des documents de synthèse.

*Il s'agit de vérifier quels moyens existants de transferts de connaissances au niveau international pourraient être utilisés à peu de frais par la Suisse Il peut s'agir aussi bien de la saisie et de l'intégration des connaissances théoriques et pratiques à l'aide des derniers outils technologiques, que de la traduction de documents importants dans les langues nationales ou encore de la participation à un réseau d'échange personnel.*

#### **4.2.4. Défi IV : Caractère interdisciplinaire du travail dans le domaine des dépendances : la formation continue comme tâche transversale (niveaux 1 et 2)**

Conformément à la nouvelle approche globale de la dépendance, la formation continue dans ce domaine devient de plus en plus transversale. Une ouverture des méthodes d'enseignement semble souhaitable. Le groupe de travail constate que les offres de formation continue des Hautes écoles restent trop intra-disciplinaires. Pour une compréhension intégrale de la dépendance, un décloisonnement de la formation continue et le ciblage d'un public issu d'horizons professionnels plus variés seraient préférables. De plus, la plupart des offres de formation continue des Hautes écoles sont conçues pour les travailleurs sociaux. Elles s'adressent rarement aux professionnels de la santé et de la psychiatrie. Pour la suite d'une carrière médicale, un approfondissement de connaissances thérapeutiques ou une spécialisation universitaire seront plus attractifs qu'une formation continue dans une Haute école.

### **Recommandation 9 : Encouragement d'une formation axée sur la pratique à la fois au niveau national et international (niveaux 1 et 2)**

Le GFD recommande la création de stages et de programmes d'échange d'expérience de type « on the job training » à orientation interdisciplinaire. De telles mesures faciliteraient le décloisonnement du traitement des personnes dépendantes en élargissant les connaissances des services impliqués aux autres secteurs de travail. La reconnaissance de ces formations continues axées sur la pratique doit être réglée d'urgence. L'intégration de la formation continue dans le programme d'échange

<sup>6</sup> [http://www.coe.int/t/dg3/pompidou/documents\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg3/pompidou/documents_FR.asp)

<sup>7</sup> <http://www.emcdda.europa.eu>

européen Erasmus+ pourrait être une possibilité à cet égard. Les programmes Leonardo Da Vinci (formation professionnelle) et Grundtvig (formation des adultes) proposent des offres de formation continue attractives, qui répondent à des critères de qualité et de reconnaissance transparents et comparables et qui, de plus, sont subventionnés. Une autre option pourrait être de formaliser cette forme d'apprentissage et de l'ancrer dans une coopération avec un institut de formation qui organiserait par exemple chaque année une manifestation de lancement du programme d'échange, suivie d'une journée d'échange entre les participants pour contribuer à formuler et à examiner les objectifs d'apprentissage atteints. Une telle pratique pourrait éventuellement être reconnue et intégrée dans les programmes de formations.

*Le GFD recommande d'étudier la possibilité de relancer une offre qui fasse suite aux anciens « transferts de pratique » en veillant impérativement à ce qu'elle soit bon marché et non bureaucratique. Si les lieux de stage d'un tel projet peuvent être gérés de manière autonome, il convient en revanche de créer des conditions cadre favorables pour la reconnaissance de l'apprentissage effectué. Les frais occasionnés semblent par exemple pouvoir être subventionnés dans le cadre des programmes de formation européens<sup>8</sup>.*

### **Recommandation 10 : Maintien et développement d'offres d'enseignement innovantes (niveaux 1 et 2)**

Les mutations sociales, notamment l'exigence d'apprendre toute sa vie, nécessitent d'innover en matière d'enseignement. La demande de formes d'apprentissage alternatives, intégrées dans l'environnement de travail fait écho au concept d'apprentissage tout au long de la vie soutenu par la Confédération<sup>9</sup>. On a ainsi vu fleurir, outre les cours et les modules ou encore les filières d'étude des Hautes Ecoles conduisant à des titres de CAS, DAS ou MAS, des offres de formation continue axées sur la pratique, des programmes d'apprentissage en ligne (e-learning) ou hybrides (à la fois à distance et face à l'enseignant) ainsi que des projets d'éducation par les pairs dans le cadre d'offres de théâtre ou de tables rondes dans le domaine de la migration. Dans le domaine de la formation continue axée sur les dépendances aussi, l'innovation reste de mise et l'approche d'une formation continue ouverte et au sens large doit être maintenu.

*Une offre diversifiée de formation, comprenant et reconnaissant notamment des formes d'apprentissage axées sur la pratique ou extérieures aux écoles permettrait d'atteindre le plus large public possible. Les offres de formation continue dans le domaine des dépendances encouragées à l'échelle nationale doivent être ouvertes aussi bien aux fournisseurs de prestations sanitaires et sociales de base qu'aux personnes issues d'autres milieux professionnels ou aux professionnels des dépendances n'ayant pas suivi de formation tertiaire et autres groupes cibles difficiles à atteindre.*

---

<sup>8</sup> L'incertitude actuelle concernant l'affiliation de la Suisse aux programmes d'échange européens suite au vote du peuple suisse en faveur de l'initiative « Contre l'immigration de masse » est à prendre en compte.

<sup>9</sup> La loi fédérale sur la formation continue que le Conseil fédéral a soumise au Parlement le 15 mai 2013, vise à renforcer la formation continue dans l'espace suisse de formation.

## Vue d'ensemble des défis et des recommandations

Défi	Recommandation	Groupe cible			Groupe professionnel				Piliers				Qui		
		Spécialistes des dépendances	Structures ordinaires	Société civile	Travailleurs sociaux	Médecins	Infirmiers	Psychologues	P	T	RD	R			
I	Approche globale du travail dans le domaine des dépendances	1	Programmes de formation											HES	
		2	Académie des dépendances												CNA
II	Ancrage de la dépendance dans les structures ordinaires	3	Formation de base											HES	
		4	Formation des adultes											FSEA	
		5	Mise en réseau												div
III	Transfert de connaissances	6	Plateformes											A	
		7	Analyse des besoins												HES / Uni
		8	Echanges internationaux												div
IV	Formation continue comme tâches transversale	9	« sur le lieu de travail »											HES/A	
		10	Offre diversifiée												div

Représentation des défis en fonction des **groupes cibles**, des **groupes professionnels**, des **piliers** (P : prévention ; T : traitement ; RD : réduction des dommages ; R : répression) et des **partenaires impliqués dans la mise en œuvre** (HES : Hautes écoles spécialisées ; CNA : Coordination nationale des addictions ; FSEA : Fédération suisse pour la formation continue ; A : associations).

	Zone cible de la recommandation
	Prise en compte mais ne sera efficace qu'au prix d'efforts supplémentaires
	Recommandation quasiment sans influence